



# les FICHES de l'Observatoire



Juin 2016 - N° 141

## L'insertion par l'activité économique en Loir-et-Cher en 2015

*Bilan statistique*

En 2014, l'insertion par l'activité économique (IAE) a connu de **nouvelles modifications réglementaires** destinées notamment à simplifier et harmoniser le financement des structures en **généralisant l'aide au poste** et en y intégrant un **part modulaire**. La mise en application de cette réforme s'est faite en 2 temps au cours de l'année 2014 ; l'année 2015 est donc la première année complète de fonctionnement sur cette nouvelle base.

Parallèlement, le financement des Conseils départementaux a été maintenu et adapté. Le règlement départemental d'attribution des aides financières aux SIAE en précise les nouveaux contours pour le Loir-et-Cher. Les **structures conventionnées avec le Conseil départemental** peuvent donc bénéficier d'une aide financière **pour soutenir la démarche d'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA** "soumis aux droits et devoirs", c'est-à-dire ceux ayant l'obligation de recherche d'emploi.

L'analyse s'appuie sur les **informations fournies par les SIAE** (Structures d'Insertion par l'Activité Economique) par l'intermédiaire de l'outil de collecte en ligne mis en place par l'Observatoire de l'Économie et des Territoires dans le cadre d'un **partenariat avec l'UD Direccte 41 et le Conseil départemental**. Cet outil a été largement remanié en 2015 pour intégrer les différents changements intervenus récemment. Il permet notamment de distinguer, pour la première année, les bénéficiaires du RSA dits "conventionnés CD" des autres bénéficiaires de l'IAE.

Le Loir-et-Cher dispose d'une **offre diversifiée de structures d'insertion par l'activité économique**. Tous les dispositifs y sont représentés et la mise en place de permanences par les associations intermédiaires assure une **couverture territoriale relativement complète**. Le nombre de structures est assez stable (18 en 2015) mais des mouvements sont enregistrés chaque année. La fermeture début 2016 d'E&S Sologne à Romorantin-Lanthenay réduit fortement les capacités d'accueil dans un secteur géographique où les besoins sont importants. Un appel à projets est en cours pour développer une nouvelle offre au sud du département.

**Le poids économique de l'IAE s'est réduit** dans la période récente et cette tendance risque donc se poursuivre en 2016. Il **reste cependant non négligeable** avec un **chiffre d'affaires global de plus de 6,4 millions d'euros** pour plus de 420 000 heures de travail, soit **250 équivalents temps plein** (contre plus de 8 millions de chiffre d'affaires et 290 ETP en 2010). Un vaste champ d'activités est couvert parmi lesquelles les services à la personne, la collecte et le recyclage des déchets, le nettoyage de locaux ou la manutention occupent une place importante.

Si les **particuliers** et les **entreprises** demeurent les **principaux clients** des SIAE, les associations se hissent au 3<sup>e</sup> rang. **Les collectivités et établissements publics ont réduit de près d'un quart le volume d'heures** confiées aux structures **par rapport à 2010**. Seulement 7 d'entre elles ont eu accès directement aux marchés publics contre 10 deux ans plus tôt.

Globalement, les SIAE du département enregistrent une **baisse de plus d'un quart du nombre de personnes**

**en insertion en 5 ans et le nombre d'heures a diminué de 11 %**. Ce recul ne concerne toutefois que les **associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)**.

Dans un contexte défavorable sur le plan de l'emploi, les structures jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des publics les plus en difficulté. **47 %** des personnes en insertion sont **sans diplôme**, contre 34 % au niveau national en 2013 (dernier chiffre disponible). 60 % sont inscrites à Pôle emploi depuis plus d'un an, **40 %** sont **bénéficiaires du RSA** et 36 % résident dans un des quartiers prioritaires de la politique de la ville qui concentrent une plus forte proportion de personnes en situation de précarité. Les chantiers d'insertion (ACI) recrutent les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Un **accompagnement professionnel** est assuré par les structures **pour plus de 7 salariés en insertion sur 10**. Les **bénéficiaires du RSA** conventionnés par le Conseil départemental, **moins bien formés** que les autres publics, **se voient plus systématiquement proposer cet accompagnement** (9/10) ainsi qu'une **ou des formations** (dans plus de 5 fois sur 10 contre moins de 3 sur 10 en moyenne). **Leur sortie vers un emploi durable** ou de transition apparaît néanmoins **plus difficile** : 35 % y accèdent contre 42 % de l'ensemble des personnes en insertion.

Au total, près de 400 personnes ont quitté une SIAE en 2015. **56 % sont sortis pour un emploi ou une formation** (4 points de moins en 2 ans), **mais 21 %** seulement sont parvenus à un **emploi durable** (contrat d'une durée supérieure à 6 mois) **contre 28 % deux ans plus tôt**.

**1 281 salariés en insertion en 2015**

## Sommaire

<b>Les ACI prennent de l'importance, les AI sont sur une dynamique inverse</b> . . . . .	<b>3</b>	<b>Un taux de sortie vers l'emploi plutôt faible dans les chantiers d'insertion</b> . . . . .	<b>15</b>
Une offre d'insertion par l'activité économique principalement localisée dans les grandes villes du département . . . . .	3	Un accompagnement d'intensité très variable selon les structures . . . . .	15
Les chantiers d'insertion et les associations intermédiaires constituent l'essentiel du tissu de l'IAE dans le Loir-et-Cher . . . . .	4	42 % des salariés en insertion sortent vers un emploi . . . . .	17
Les SIAE interviennent dans des secteurs d'activité variés . . . . .	5	<b>Une durée moyenne des contrats qui s'allonge</b> . . . . .	<b>18</b>
Les associations prennent de l'importance dans la clientèle des SIAE . . . . .	7	<b>Un soutien important de la part de l'Etat en direction des SIAE</b> . . . . .	<b>18</b>
Le poids croissant des prescripteurs . . . . .	8	Une dépendance importante des ACI aux financements publics . . . . .	18
<b>1 281 salariés en insertion</b> . . . . .	<b>9</b>	Des capacités d'ETP conventionnés sous-utilisés par la plupart des dispositifs . . . . .	19
La baisse du nombre de salariés en insertion se poursuit . . . . .	9	<b>D'autres acteurs du Loir-et-Cher dans le domaine de l'insertion</b> . . . . .	<b>19</b>
Des publics différents selon les dispositifs . . . . .	10	<b>Coordonnées des différentes structures d'insertion</b> . . . . .	<b>20</b>
Les difficultés financières et l'absence de qualification, principaux freins au retour à l'emploi . . . . .	14		

**L'insertion par l'activité économique** a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement. Elle contribue également au développement des territoires, notamment par la création d'activités économiques.

Les structures de l'IAE constituent l'un des principaux instruments de lutte contre les exclusions. Passerelles et tremplins vers l'emploi, elles s'appuient sur la volonté de créer, pour le public concerné, des postes de travail leur permettant, à terme, de rejoindre le marché du travail.

**Le dispositif de l'IAE a été modifié par une loi datant de 2013.** Ces modifications visent principalement à harmoniser le financement des Structures pour l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), via la généralisation d'une aide au poste en partie modulable (pour tenir compte des efforts des SIAE et de leurs performances). L'autre grand changement avec cette réforme porte sur le fait que désormais, le contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) est une option unique ou alternative de contractualisation pour la plupart des SIAE.

La mise en place de cette réforme a été progressive, afin de permettre aux SIAE de s'adapter à des changements qui peuvent être assez lourds en termes d'organisation. Depuis le début de l'année 2015, cette loi est pleinement effective. Toutefois, les critères déterminant le montant de la partie modulable de l'aide au poste sont susceptibles de changer au cours des années à venir.

## Principales caractéristiques des différents dispositifs

Dispositifs	Publics ciblés et objectifs	Activité économique	Statut de la personne en insertion
<b>Ateliers et chantiers d'insertion (ACI)</b>	Les ACI ont une démarche pédagogique qui articule les dimensions production, accompagnement et formation. Un accent particulier est mis sur la qualité de l'accueil, de l'encadrement, de l'accompagnement des personnes et du service proposé afin de permettre une insertion professionnelle durable. Dans une logique de développement local, ils associent systématiquement plusieurs partenaires de la vie économique et sociale locale.	Les ACI peuvent avoir une activité dans n'importe quel secteur économique du moment que les aides qu'ils perçoivent ne créent pas de distorsion de la concurrence. Les biens et services produits peuvent être commercialisés, avec certaines restrictions.	CDDI avec agrément de Pôle Emploi préalable à l'embauche, sauf exception.  Durée de 4 à 24 mois
<b>Associations intermédiaires (AI)</b>	Elles ont pour objet la mise à disposition, à titre onéreux, de personnes privées d'emploi et connaissant des difficultés sociales et professionnelles. Elles assurent l'accueil et l'accompagnement de ces personnes en insertion.	Intermédiaires entre des publics éloignés de l'emploi et des clients (entreprises, particuliers, collectivités territoriales, ...) pour des missions de courte durée.	Contrat d'usage sous forme de CDD ou CDDI avec l'agrément de Pôle Emploi préalable à l'embauche pour toute mise à disposition d'une durée supérieure à 16 heures hebdomadaire auprès des entreprises.  Durée maximum de 24 mois.
<b>Entreprises d'insertion (EI)</b>	Ces entreprises recrutent en principe des personnes rencontrant moins de difficultés pour s'insérer rapidement dans le marché du travail. Les salariés sont engagés dans une des dernières étapes de leur insertion.	En tant qu'entreprises, elles ont pour but de produire et commercialiser des biens ou des services. S'inscrivant dans le champ concurrentiel, elles respectent les mêmes obligations légales que toutes les autres entreprises.	CDDI avec agrément de Pôle Emploi préalable à l'embauche.  Durée de 4 à 24 mois
<b>Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)</b>	Recrutent pour des missions temporaires, des personnes proches du marché du travail, qui, en raison de difficultés multiples, ne pourraient être recrutées par des entreprises d'intérim ordinaires.	Les ETTI mettent à disposition d'entreprises clientes sur des missions d'intérim, des personnes en fin de parcours d'insertion sociale et professionnelle.	Contrat de travail temporaire avec agrément de Pôle Emploi préalable à l'embauche.  Durée de 4 à 24 mois.

## Les ACI prennent de l'importance, les AI sont sur une dynamique inverse

### Une offre d'insertion par l'activité économique principalement localisée dans les grandes villes du département

Localisation des structures d'insertion par l'activité économique au 1/04/2016

➤ Dans l'ensemble, le maillage du territoire a peu changé au cours des dernières années.

➤ Les structures sont principalement localisées à Blois, Romorantin-Lanthenay, Vendôme ainsi qu'en Vallée du Cher.

➤ Des antennes ou permanences d'associations intermédiaires ont été déployées dans près d'une vingtaine de communes réparties sur l'ensemble du territoire départemental.

➤ L'activité de Poly'val à Chissay-en-Touraine a été reprise en partie par Eclair en 2015.

➤ Le chantier E&S Sologne a cessé toute activité début 2016, celui de Kaïros a été comptabilisé pour la première fois en 2015.

#### Dispositif

- ▲ Association intermédiaire
- ▲ Sièges
- ▲ Antenne ou permanence
- Chantier d'insertion\*
- Entreprise d'insertion
- ◆ Entreprise de travail temporaire d'insertion

\* Une même structure peut regrouper plusieurs chantiers d'insertion



La liste des structures figure en fin de document

Sources : DIRECCTE / SIAE

## Les chantiers d'insertion et les associations intermédiaires constituent l'essentiel du tissu de l'IAE dans le Loir-et-Cher

➤ Le département comptait **18 structures** en 2015. Ce nombre est relativement stable depuis 2009.

➤ Le dispositif le plus représenté en Loir-et-Cher est le **chantier d'insertion (ACI)**, avec **8 structures actives en 2015** (E&S Sologne ayant cessé son activité depuis). Il s'agit du **dispositif qui a généré le plus grand nombre d'heures**.

*Avertissement : En raison du nombre relativement peu élevé de structures, les données agrégées (nombre d'heures réalisées, secteurs d'activité, caractéristiques des personnes en insertion, etc) sont très sensibles à d'éventuelles évolutions au sein de certaines structures ainsi qu'aux créations et disparitions de SIAE. La lecture et l'interprétation des données présentées dans ce document doivent donc se faire avec une certaine prudence.*

➤ Les salariés en insertion dans les SIAE ont réalisé **420 110 heures de travail en 2015**. Cela représente environ **250 Equivalents Temps Plein (ETP)**.

➤ Le nombre d'heures travaillées a fortement chuté entre 2010 et 2012, suite à la réforme relative aux services à la personne, secteur très important de l'insertion par l'économique. Après un léger rebond en 2013, ce nombre est de nouveau en baisse les années suivantes (- 2 % en 2015).

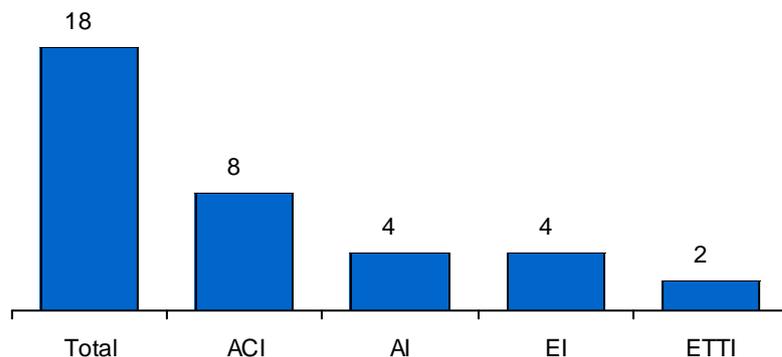
➤ Le nombre d'heures augmente en 2015 pour les ACI, notamment en raison du développement de la jeune structure Easy Insertion et du **conventionnement de Kairos-Chambord** pour la période de Janvier à Avril 2015. A noter que l'activité de cette dernière structure va reprendre, de manière permanente, à partir de Juin 2016.

➤ Le nombre d'heures réalisées au sein des EI croît également, et ce de manière constante depuis 2010.

➤ Les deux autres types de structures enregistrent une baisse. Pour les AI, cela peut notamment s'expliquer par **l'arrêt de l'activité de Poly'val** en 2015, reprise pour partie par Eclair.

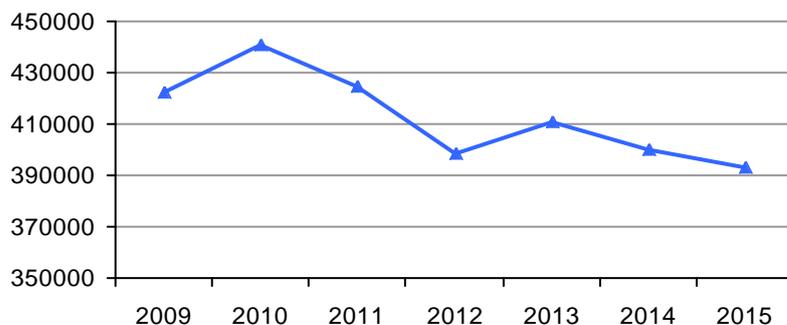
➤ Depuis 2012, le nombre d'heures réalisées par les ETTI s'est sensiblement réduit conjointement à la baisse d'activité affectant l'ensemble du secteur de l'intérim dans le département.

Répartition des structures d'insertion selon les différents dispositifs en 2015



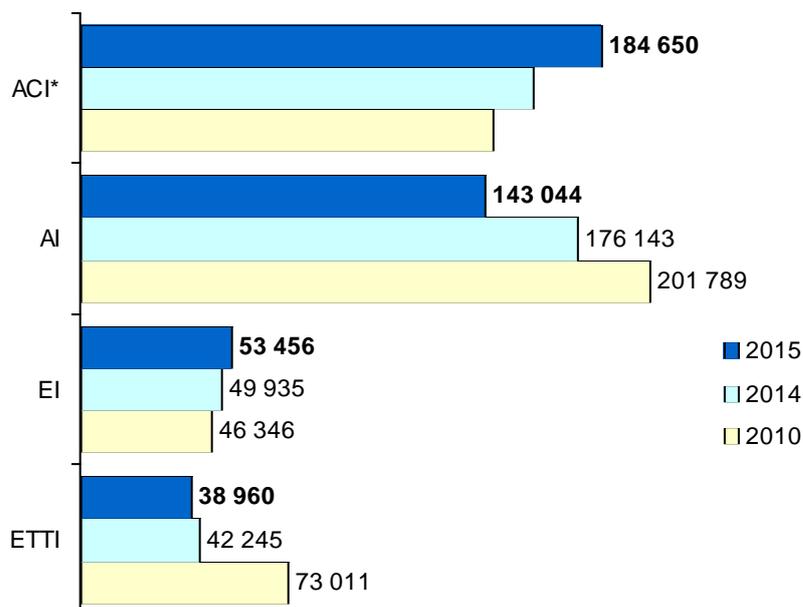
AI : Associations intermédiaires - ACI : Ateliers, Chantiers d'insertion (dont Régies de quartiers) - EI : Entreprises d'insertion - ETTI : Entreprises de travail temporaire d'insertion

Evolution du nombre total d'heures de travail\*



\* en raison d'incohérences dans le nombre d'heures déclarées sur la période 2009-2014, une SIAE n'est pas prise en compte dans le graphique

Nombre d'heures générées par type de structure comparaison 2010-2014-2015



\* en raison d'incohérences dans le nombre d'heures déclarées par l'une des ACI, les chiffres ne sont pas précisés pour 2010 et 2014.

➤ Les **AI**, qui représentent un peu plus d'**une structure de l'IAE sur 5** en Loir-et-Cher, recrutent **60,8 % des personnes en insertion**. Par ailleurs, leur déploiement sur l'ensemble du territoire départemental (cf. antennes permanentes, carte page 3) favorise sans doute un recrutement plus large.

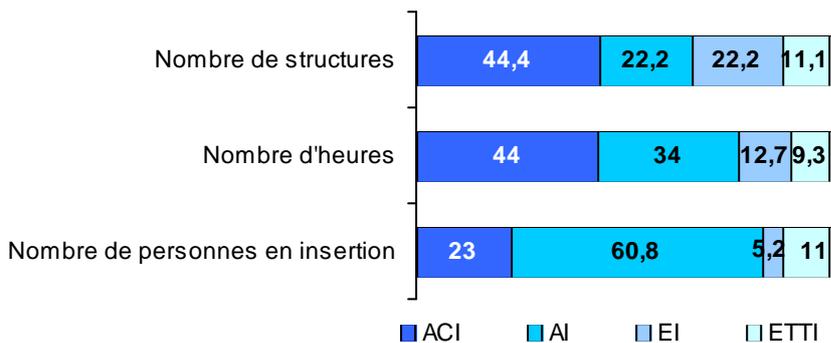
➤ Le temps de travail proposé aux salariés est généralement de courte durée dans les AI (contrat de mise à disposition). Ces structures regroupent **34 % des heures générées**.

➤ Les secteurs d'activité diffèrent fortement selon les types de SIAE.

- Les **ACI, plus nombreux**, recouvrent également un **plus grand nombre de secteurs d'activité**. Le maraîchage-horticulture pratiqué par 2 des 8 ACI représente assez logiquement le quart des heures effectuées au sein de ces structures.

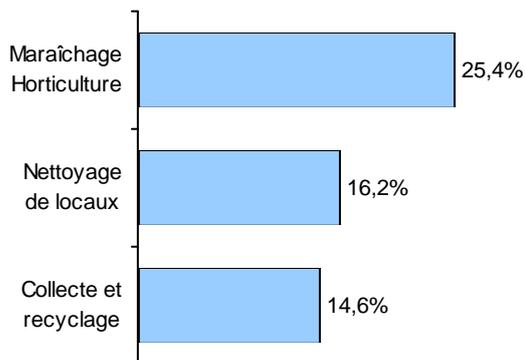
- Les **services à la personne** restent le **principal secteur d'activité des AI**.

### Répartition des structures, des heures travaillées et des personnes en insertion selon les différents dispositifs d'IAE dans le Loir-et-Cher en 2015 (en %)

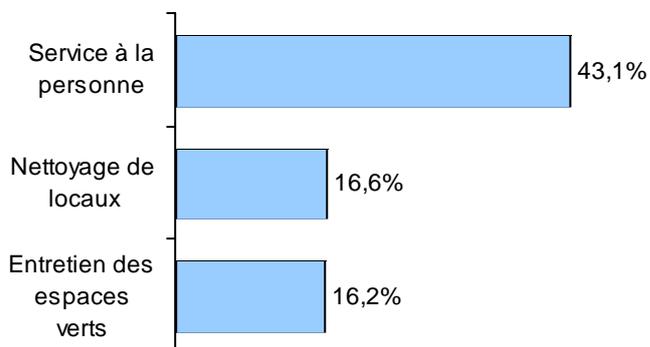


### Les SIAE interviennent dans des secteurs d'activité variés

#### Répartition des heures travaillées selon les principaux secteurs d'activité des ACI en 2015



#### Répartition des heures travaillées selon les principaux secteurs d'activité des AI en 2015



- La moitié des heures effectuées par les EI l'a été par une seule société intervenant dans le domaine de la collecte et le recyclage des déchets.

- Les ETTI sont surtout présentes dans le secteur de la **manutention** et dans celui des **travaux publics**.

➤ Par ailleurs, le **poids de ces secteurs d'activité évolue avec le temps**.

- Cela est en partie dû **aux mouvements de création et de suppression de SIAE**. Ainsi, la fermeture de Poly'val en 2015 tend à diminuer légèrement l'importance des secteurs du service à la personne et du nettoyage de locaux au sein des AI.

- En parallèle, on peut noter l'**importance croissante de l'entretien des espaces verts** pour ces structures. Ce secteur ne représentait que 2 % de l'activité des AI en 2010 contre **16,2 %** en 2015.

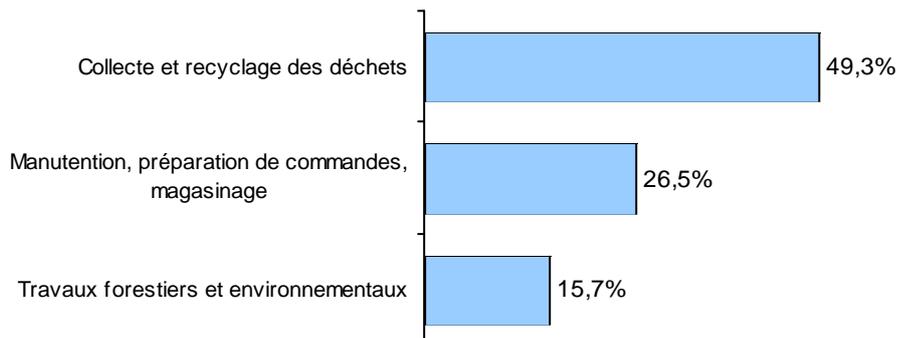
- La **conjoncture économique** peut aussi avoir un impact. Ainsi, la baisse d'activité dans le secteur du **bâtiment** explique probablement en partie la **réduction de 11 points** des heures travaillées par les ETTI depuis 2012 dans ce domaine.

➤ La répartition des emplois en équivalent temps plein est étroitement corrélée à ces évolutions. Ainsi, le **secteur du BTP se rétracte (- 5 points depuis 2013)**.

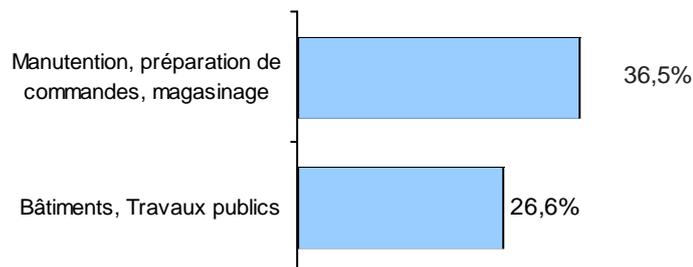
➤ A l'inverse, plusieurs **secteurs** sont davantage représentés : **la collecte et le recyclage des déchets (+ 5 points), le maraîchage et l'horticulture, l'entretien des espaces verts**.

➤ En 2015, les **principaux secteurs d'activité**, tous types de SIAE confondus, sont ceux des **services à la personne (42 ETP réalisés en 2015)**, de la **collecte et du recyclage des déchets (34 ETP)**, du **nettoyage de locaux (33 ETP)** et de la **manutention - préparation de commandes (32 ETP)**.

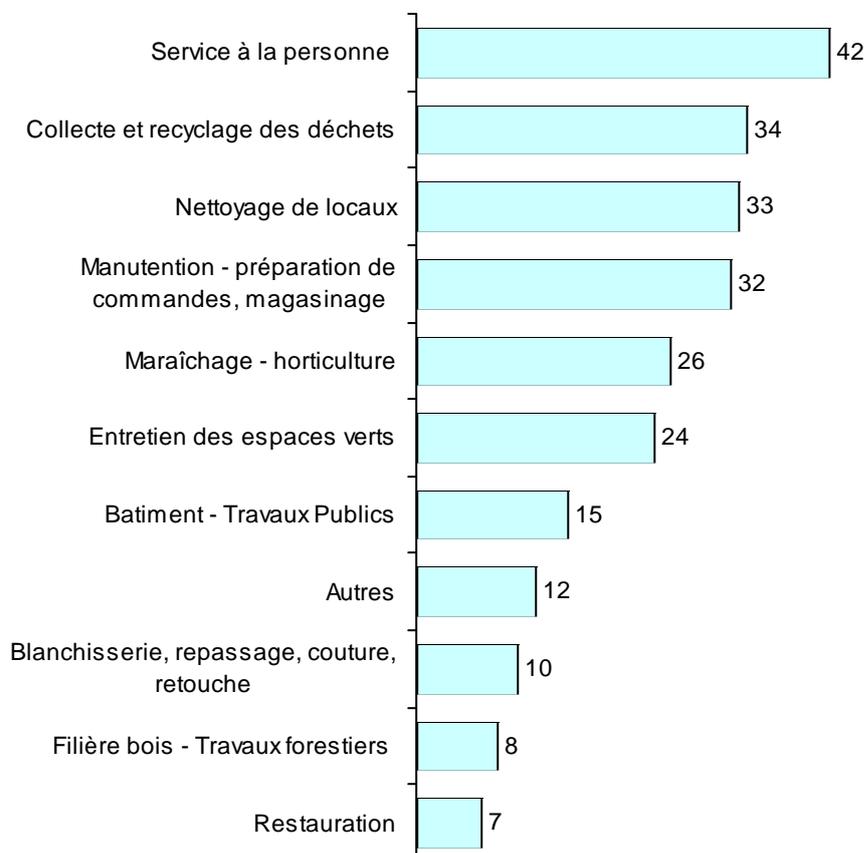
### Répartition des heures travaillées selon les principaux secteurs d'activité des EI en 2015



### Répartition des heures travaillées selon les principaux secteurs d'activité des ETTI en 2015



### Répartition des ETP au titre de l'IAE selon les secteurs d'activités en 2015 (en nombre)



## Les associations prennent de l'importance dans la clientèle des SIAE

➤ La **baisse** globale du nombre d'heures effectuées **concerne presque toutes les catégories de clients**, excepté pour les associations qui forment désormais la troisième plus importante clientèle (16%) des structures d'insertion, devant les collectivités et établissements publics.

➤ Les types de clients sont très différents selon les SIAE. Certains secteurs d'activité se prêtent plus à travailler avec certains types de clients que d'autres. Ainsi, les heures réalisées auprès des **particuliers** ont été presque en totalité le fait des AI en 2015.

➤ A l'inverse, les salariés en insertion dans les 2 **ETTI** du département ont travaillé **quasi-exclusivement avec des entreprises**.

➤ **Les EI ont une plus grande diversité de clients**, avec un poids relativement important des entreprises et des associations (respectivement 40 % et 33 % des heures effectuées par les 4 EI en 2015).

➤ **Les marchés publics ont fournis 27 271 heures de travail aux SIAE en 2015, soit environ 6,5 % du total des heures générées** par ces structures. C'est l'une des plus fortes proportions enregistrées depuis 2009.

Un peu plus de la moitié des contrats de travail signés dans le cadre des clauses d'insertion en lien avec le PRU de Blois ont concerné les bénéficiaires de l'IAE (100 sur les 180 effectués en 2015).

Parmi les 62 entreprises attributaires figuraient 2 AI, 2 ETTI, 1 ACI et 1 EI.

**Avertissement : les chiffres concernant les partenariats sont à prendre avec précaution, des incohérences ayant été notées.**

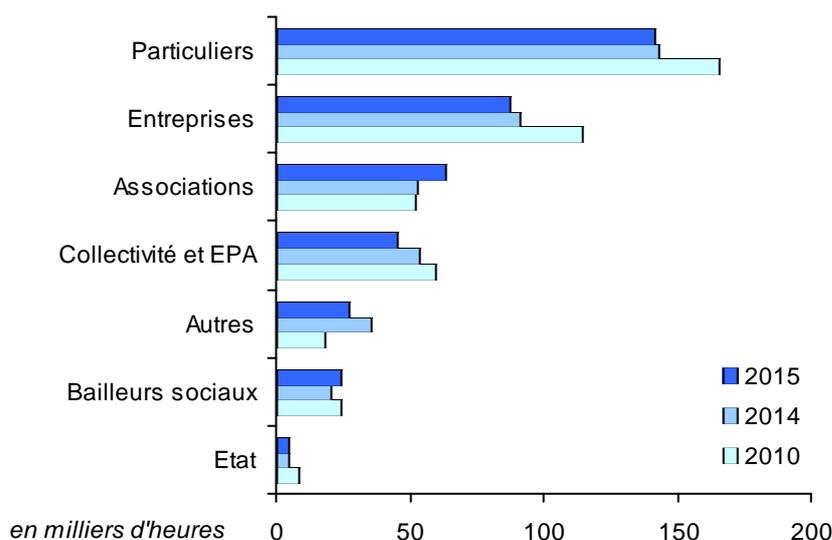
➤ **6 structures ont mis en place de nouveaux partenariats** avec des entreprises ou des collectivités l'année passée.

➤ 9 ont affirmé avoir au moins un partenariat avec des entreprises (hors de leurs clients et fournisseurs). Ainsi quatre d'entre-elles (E&S Sologne, Eclair, Environnement 41 et SNR 41) ont développé une co-traitance régulière avec une dizaine d'entreprises.

➤ Au vu des partenariats annoncés entre structures, la plupart d'entre elles semble bien intégré dans le tissu départemental de l'IAE.

Par ailleurs, à une exception près, toutes les organisations sont au moins membres d'un réseau d'insertion ou d'une organisation professionnelle.

Répartition des heures travaillées en fonction du type de clientèle

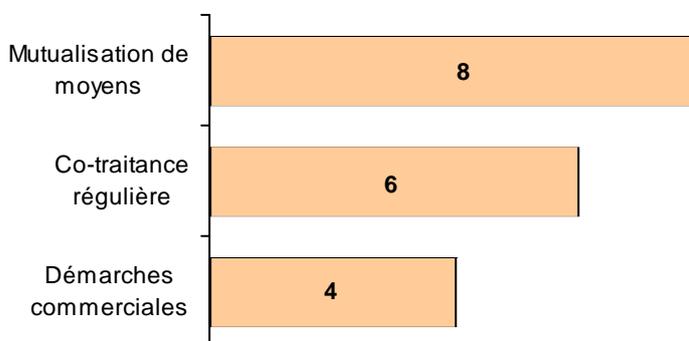


Note : en raison d'incohérence dans le nombre d'heures déclarées sur la période 2010-2014, une SIAE n'est pas prise en compte (même en 2015).

Nombre de SIAE ayant eu accès aux marchés publics en 2015 selon les modalités d'accès

Modalités d'accès	Nombre
Accès direct marchés publics	7
Dont avec clause d'insertion	4
Accès via sous-traitance à marchés publics comprenant clause insertion	3
Accès à marchés publics comprenant clause insertion suite à réponse conjointe avec SIAE	3
Accès à marchés publics comprenant clause insertion suite à réponse conjointe avec entreprises conventionnelles	3

Nature des partenariats entre SIAE en 2015 (en nombre de structures qui en fait mention)



Note : 8 structures affirment avoir noué au moins 1 partenariat de mutualisation de moyens avec une autre SIAE.

## Une importance croissante des prescripteurs

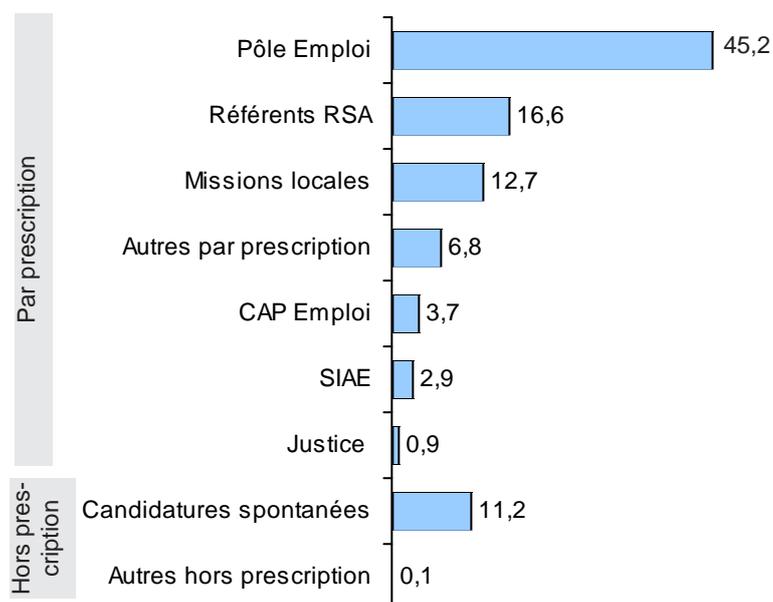
➤ Les **prescripteurs** jouent un rôle croissant dans l'orientation des publics depuis 2010. C'est principalement le fait de **Pôle Emploi** qui oriente désormais **45 %** des personnes entrant en insertion contre 14 % cinq ans plus tôt. Notons que Pôle Emploi est désormais le prescripteur de toute personne sans référent identifié au préalable.

Les **Missions locales** ont aussi davantage contribué aux prescriptions, mais de façon beaucoup plus modeste (**+ 3 points entre 2010 et 2015**).

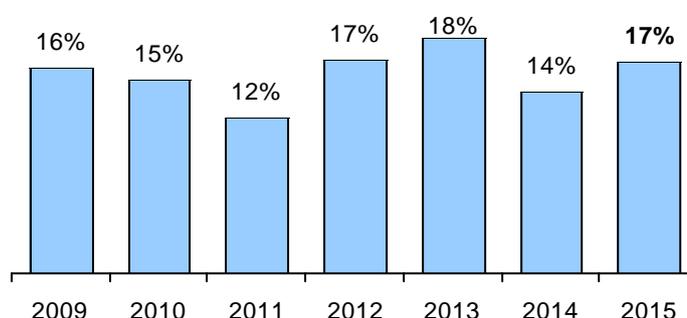
➤ A l'inverse, la **part des personnes orientées par les référents RSA** varie d'année en année. Ces derniers sont à l'origine d'entre 12 à 18 % des entrées en insertion. Toutefois, il existe de **fortes variations selon les dispositifs** : **28 % en ACI en 2015 contre seulement 14 % en AI et 9 % en EI**.

➤ Conséquence d'une place croissante des prescripteurs dans l'orientation des publics, les **candidatures spontanées** se font plus rares (**- 19 points depuis 2010**) et ne représentent plus que **11,2 % des personnes entrant en IAE**. Cette proportion est relativement importante au sein des AI (16 %) mais quasiment inexistante au sein des ETTI (0,7 %).

Répartition des salariés en insertion en 2015 selon l'origine de l'orientation



Evolution de la part des personnes en insertion orientées par les référents RSA



➤ **Une partie des prérequis évoqués par les SIAE sont communs à la plupart d'entre-elles** : motivation des postulants ou encore bonne condition physique lorsque le poste à occuper l'impose.

En revanche d'autres conditions peuvent être spécifiques à certaines structures. Celles-ci peuvent par exemple être amenées à cibler en priorité certains publics (moins de 26 ans, seniors, etc) pour maintenir un équilibre dans les équipes.

➤ On constate depuis plusieurs années que les personnes relevant de l'IAE cumulent de plus en plus de difficultés, ce qui rend complexe le **recrutement**. **7 structures indiquent rencontrer (ou avoir rencontré) des difficultés dans ce domaine** liées selon elles à l'inadéquation entre certains postes proposés et le profil des personnes orientées.

# 1 281 salariés en insertion

➤ **1 281 personnes ont travaillé** par l'intermédiaire ou au sein d'une structure d'insertion en 2015 (hors effectifs permanents).

➤ Globalement, **les effectifs de salariés se réduisent d'année en année (- 27 % depuis 2010)**, notamment en raison d'une augmentation de la durée moyenne des contrats et de la baisse du volume global d'heures effectuées.

➤ D'après une étude de la Dares, la **tendance observée au niveau national est différente**. Le nombre de personnes en insertion a augmenté de façon continue entre 2007 et 2012, avant de plafonner entre 2012 et 2013 (dernier chiffre disponible).

➤ Les **effectifs ont surtout baissé dans les AI** (qui comptent de loin les plus gros effectifs) **et dans les ETTI** mais le temps moyen de travail des salariés s'est globalement allongé dans ces structures. La part des salariés y effectuant un parcours de moins de 6 mois s'est réduite de près de 15 points depuis 2009.

➤ **Les ACI ont connu un accroissement de leurs effectifs depuis 2010**. Toutefois, ceux-ci sont en léger recul en 2015 : le nombre d'heures réalisées a augmenté mais la durée moyenne des contrats s'est allongée.

➤ La baisse régulière des effectifs de l'IAE n'a pas concerné les **bénéficiaires du RSA**. Leur nombre est resté relativement **stable (entre 450 et 500 personnes par an)**. Ils occupent désormais **39 % des postes en insertion** (soit 19 points de plus qu'en 2009).

➤ Plus de **8 sur 10 d'entre eux** sont recrutés par un **chantier d'insertion** ou une **association intermédiaire** (ces 2 dispositifs recensant le plus grand nombre de salariés en insertion).

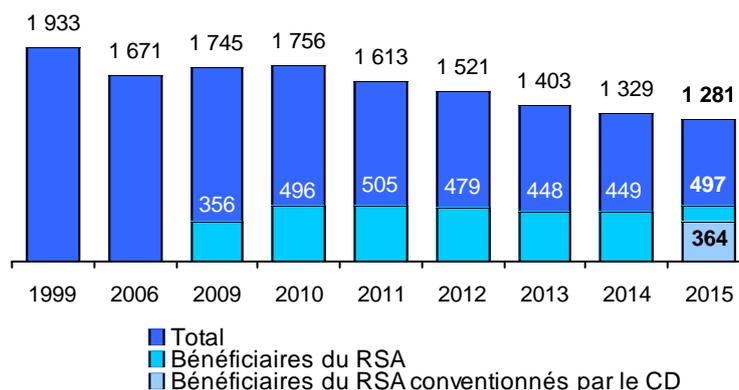
➤ Depuis 2014, **les ACI accompagnent un plus grand nombre de bénéficiaires du RSA**. Ces derniers représentent **64 % de leurs salariés** en 2015.

➤ Ils apparaissent également **majoritaires dans les entreprises d'insertion (54 %)**.

➤ Le Conseil départemental apporte aux structures une aide par équivalent temps plein d'insertion réalisé par des bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation de recherche d'emploi. Ce financement a concerné **364 personnes** mises à disposition ou salariées d'une SIAE en 2015, **soit 28 % des personnes en insertion**. Celles-ci sont désignées, dans le cadre de l'étude, comme "**bénéficiaires du RSA conventionnés par le Conseil départemental**".

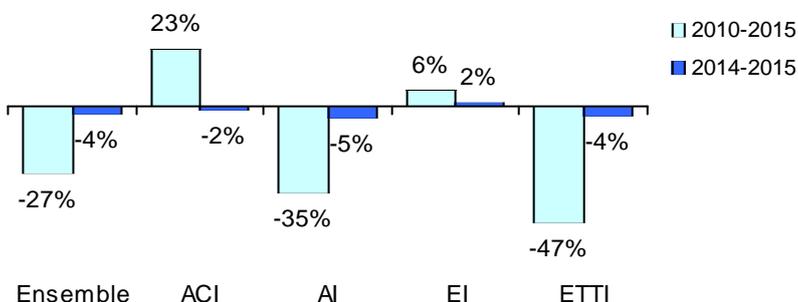
## La baisse du nombre de salariés en insertion se poursuit

Evolution du nombre de salariés en insertion entre 1999 et 2015



Lecture : 1 281 personnes ont travaillé au sein d'une SIAE en 2015, dont 497 étaient au RSA à l'entrée du dispositif. Parmi elles, 364 étaient conventionnées par le département.

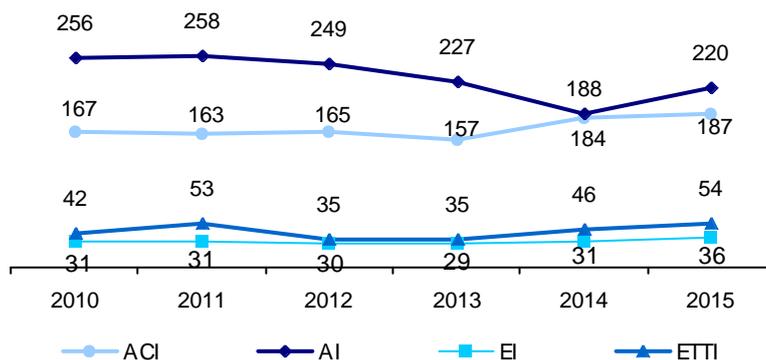
Evolution du nombre de salariés en insertion par type de structure



Nombre de salariés en insertion par dispositif en 2015

Dispositifs	Nombre de personnes ayant travaillé	Répartition des personnes au RSA (en %) dt conventionnés CD	
Ateliers, Chantiers d'insertion, Régies de quartiers	294	38	48
Associations intermédiaires	779	44	35
Entreprises d'insertion	67	7	8
Entreprises de travail temporaire d'insertion	141	11	9
Total	1 281	100	100

Evolution de la présence des bénéficiaires du RSA dans les différentes formes de SIAE



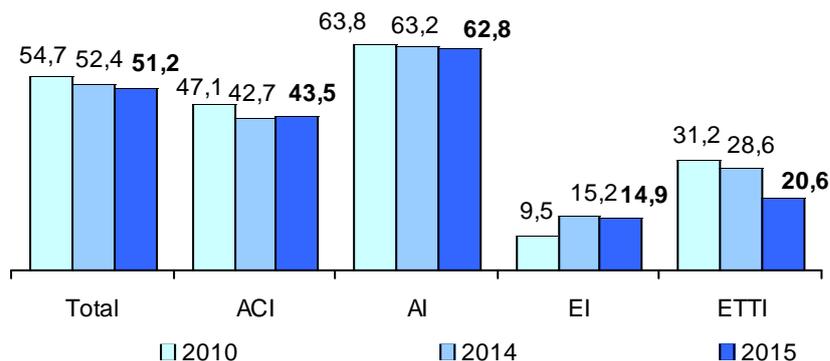
## Des publics aux profils différents selon les dispositifs

➤ Les **femmes** sont légèrement majoritaires (51,2 %) parmi les salariés en insertion. Elles apparaissent **surreprésentées** dans l'IAE du **Loir-et-Cher comparé à la moyenne française** (40 % de femmes en 2013 d'après la Dares). Cela tient notamment à une **proportion plus importante, en Loir-et-Cher, de personnes en insertion dans les AI**. Ces structures, qui œuvrent en priorité dans les services à la personne et le nettoyage, enregistrent **62,8 % de femmes** en moyenne dans le département.

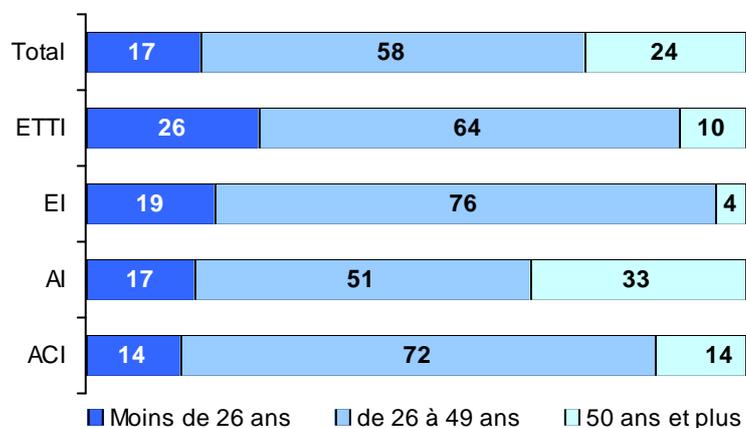
➤ La structure par âge des salariés en insertion varie aussi beaucoup selon les dispositifs. A l'image de l'ensemble des salariés, **l'intérim concerne particulièrement les jeunes** : 26 % des personnes mises à disposition par les ETTI sont âgées de moins de 26 ans, contre 17 % en moyenne dans l'IAE.

➤ A l'inverse, les personnes de **50 ans ou plus** sont **davantage présentes au sein des AI** (33 % des effectifs). A titre de comparaison, 28 % des demandeurs d'emploi sont dans cette tranche d'âges.

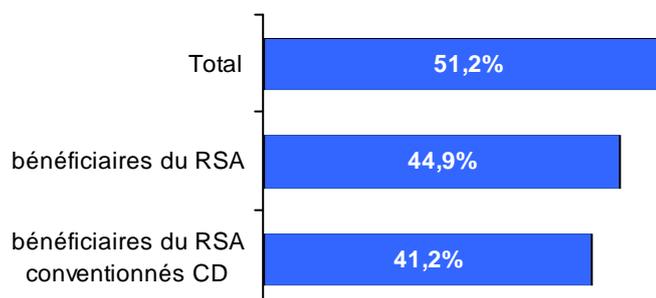
Part des femmes parmi les salariés en insertion en 2015 selon le dispositif et comparaison avec 2010 et 2014 (en %)



Répartition des salariés en insertion en 2015 par âge selon le dispositif (en %)



Part des femmes selon des populations bénéficiaires de l'IAE en 2015



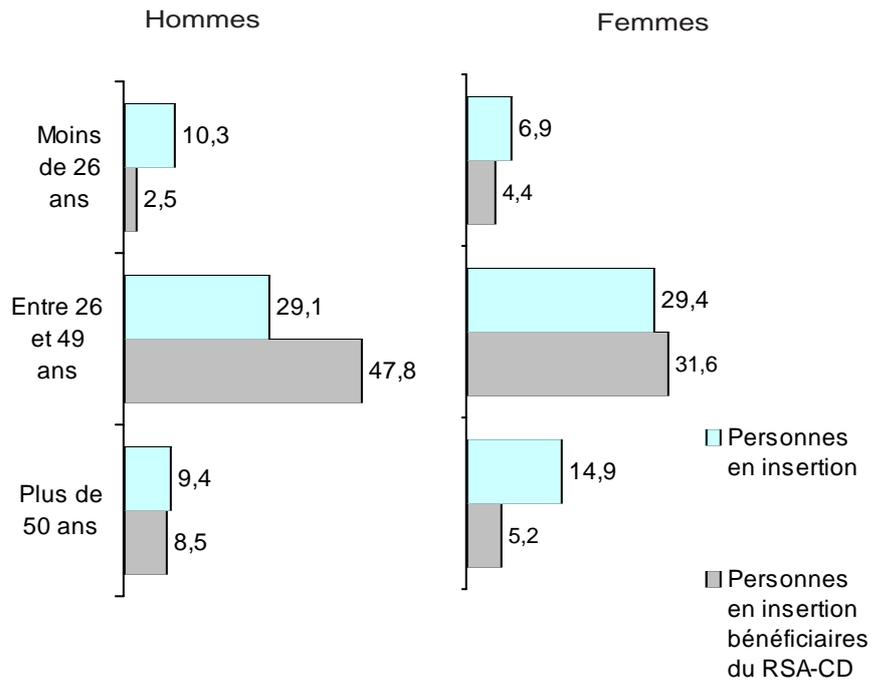
➤ Les **femmes** sont **fortement sous-représentées** parmi les bénéficiaires du **RSA conventionnés par le Conseil départemental**. Or, on observe plutôt le phénomène inverse dans la population du RSA dans son ensemble.

➤ La **proportion d'hommes âgés de 26 et 49 ans** est beaucoup **plus forte parmi les personnes en insertion bénéficiaires du RSA**, que dans la population en insertion dans son ensemble.

➤ A l'inverse, les bénéficiaires du RSA de moins de 26 ans conventionnés par le Conseil départemental sont sous-représentés, notamment chez les hommes. Cela s'explique notamment par les conditions restrictives d'éligibilité au RSA pour cette catégorie d'âges.

➤ **17 % de l'ensemble des salariés en insertion ont moins de 26 ans**, soit une proportion identique à celle de 2006.

### Répartition des individus en insertion par sexe et âge (en %)



Lecture : 29,1% des personnes en insertion en 2015 étaient des hommes âgés de 26 à 49 ans. 58,5% des personnes en insertion étaient âgées de 26 à 49 ans.

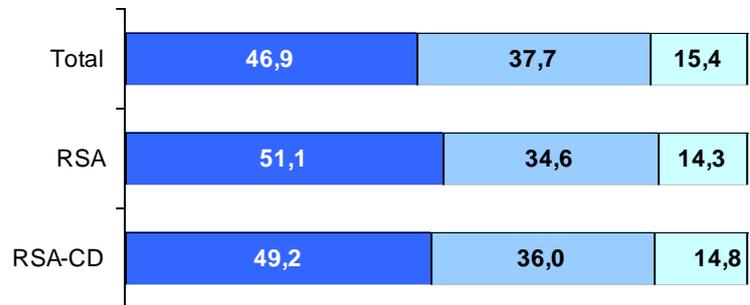
*Pour des questions de représentativité, les niveaux I à IV ont été regroupés.*

➤ Le **niveau d'études** des salariés en insertion est **faible** : **46,9 %** se sont arrêtés en **fin de scolarisation obligatoire ou ne disposent d'aucun diplôme**. 37,7 % ont un diplôme de niveau CAP ou BEP.

➤ 15,4 % déclarent avoir atteint au moins le niveau Bac.

➤ Parmi les salariés en insertion **bénéficiaires du RSA**, la **proportion** de personnes **sans diplôme** tend à être **plus forte**.

### Répartition de population en insertion selon le niveau de qualification en 2015 (en %)



■ Niveaux Vbis ou VI (fin de scolarisation obligatoire, sans diplôme, sans scolarité)

■ Niveau V (diplôme de niveau BEP, CAP)

■ Niveau I à IV (niveau bac ou plus)

➤ Les ACI et les AI accueillent les plus fortes proportions de personnes faiblement diplômées (respectivement 49 % et 47,8 % des salariés en insertion).

➤ **La part des personnes les moins formées n'évolue guère depuis 2010** (à l'exception de 2014, année non-significative).

➤ Les **salariés en insertion apparaissent moins diplômés qu'au niveau national**. Les personnes de niveaux Vbis ou VI ne regroupaient que **34 %** des effectifs en moyenne **en France en 2013** selon l'étude de la Dares, contre 48 % à la même époque en **Loir-et-Cher** (et **47 % en 2015**). Cela s'explique au moins partiellement par une surreprésentation des actifs faiblement diplômés dans la population du Loir-et-Cher par rapport à la population française dans son ensemble.

**NB :** Il est demandé aux structures d'embaucher des personnes disposant d'un agrément de Pôle Emploi. Certaines personnes, parfois sans emploi depuis longtemps, peuvent s'inscrire juste avant leur embauche. Elles viennent alors grossir les rangs des "inscrits depuis moins d'un an". Il est donc difficile de mesurer avec précision l'ancienneté réelle du chômage des personnes à leur entrée en insertion. On peut toutefois tirer de ces informations des tendances.

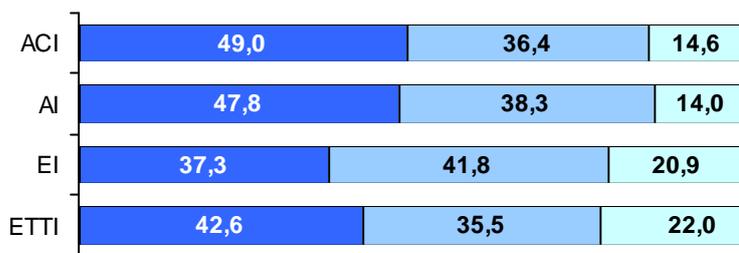
➤ Les **ACI recrutent prioritairement des publics très éloignés de l'emploi**. En effet, **81 %** des personnes en insertion au sein de ce dispositif étaient **inscrites depuis 1 an ou plus à Pôle Emploi**, 29 % depuis plus de 3 ans.

➤ Du fait de leurs missions, les **ETTI recrutent des personnes plus proches de l'emploi**. Seulement **34 %** de celles qu'elles ont accompagnées étaient **inscrites à Pôle Emploi depuis 1 an ou plus**.

➤ Globalement, **60,7 % des salariés en insertion** y étaient **inscrits depuis plus d'un an**.

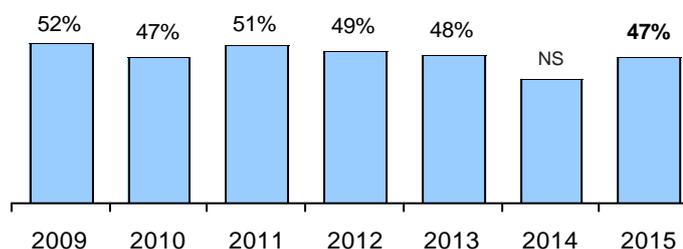
➤ Les bénéficiaires du RSA ont tendance à être un peu plus souvent inscrits à Pôle Emploi que les personnes en insertion dans leur ensemble.

### Répartition des salariés en insertion en 2015 selon le niveau d'étude par type de structure (en %)



- Niveaux Vbis ou VI (fin de scolarisation obligatoire, sans diplôme, sans scolarité)
- Niveau V (diplôme de niveau BEP, CAP)
- Niveau I à IV (niveau bac ou plus)

### Evolution de la part des personnes en insertion ayant un très faible niveau de formation (Vbis ou VI)



NS : non significatif

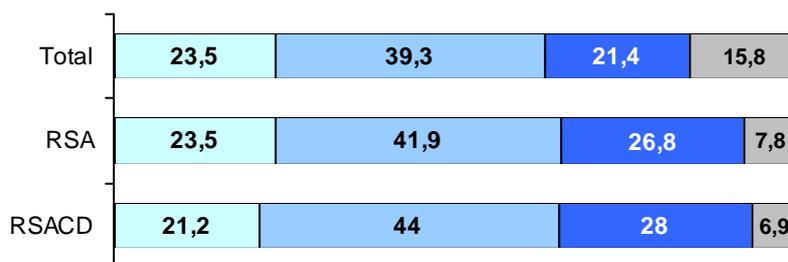
### Répartition de la population en insertion selon le statut auprès de Pôle Emploi lors de l'embauche en 2015 (en %) par type de structure



Personnes inscrites à Pôle emploi...

- ... depuis moins d'1 an
- ... de 1 à 3 ans
- ... depuis plus de 3 ans
- Non-inscrits à Pôle Emploi

### Répartition de la population en insertion selon le statut auprès de Pôle Emploi lors de l'embauche en 2015 (en %) en fonction du type de public



Personnes inscrites à Pôle emploi...

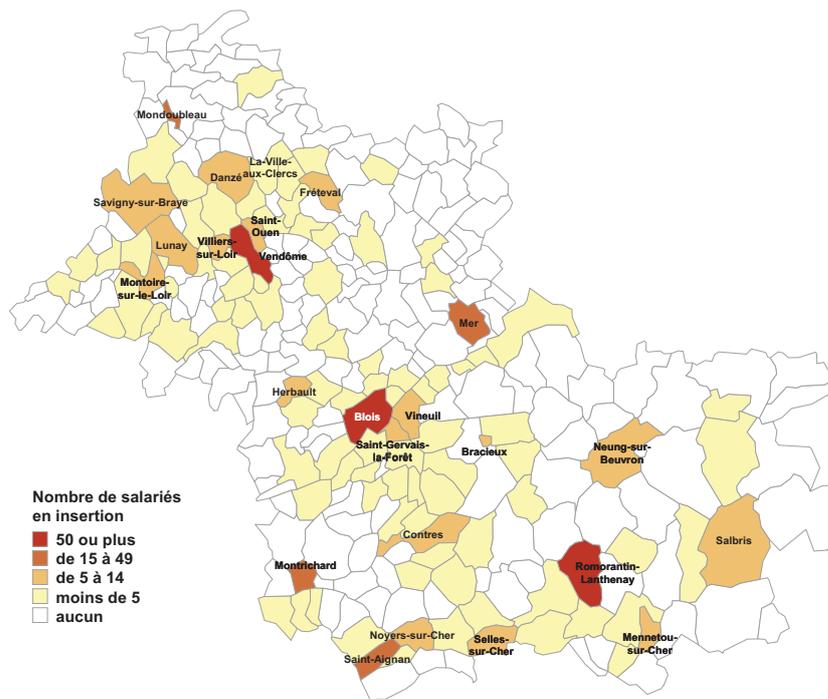
- ... depuis moins d'1 an
- ... de 1 à 3 ans
- ... depuis plus de 3 ans
- Non-inscrits à Pôle Emploi

## Répartition des salariés en insertion par commune en 2015

➤ La plupart des salariés habitent dans une commune d'implantation d'une SIAE, ou à proximité de celle-ci.

➤ **68 % résident dans l'une des trois principales villes du département.**

➤ Par rapport à 2013, la couverture est un peu plus faible au sud du Loir-et-Cher : 5 communes de moins comptent au moins 5 salariés en insertion (Pontlevoy, Saint-Georges-sur-Cher, Châteauvieux, Châtillon-sur-Cher et Villefranche-sur-Cher). Les évolutions ne peuvent être appréhendées pour le nord du département, les questionnaires n'avaient été que partiellement renseignés en 2013.

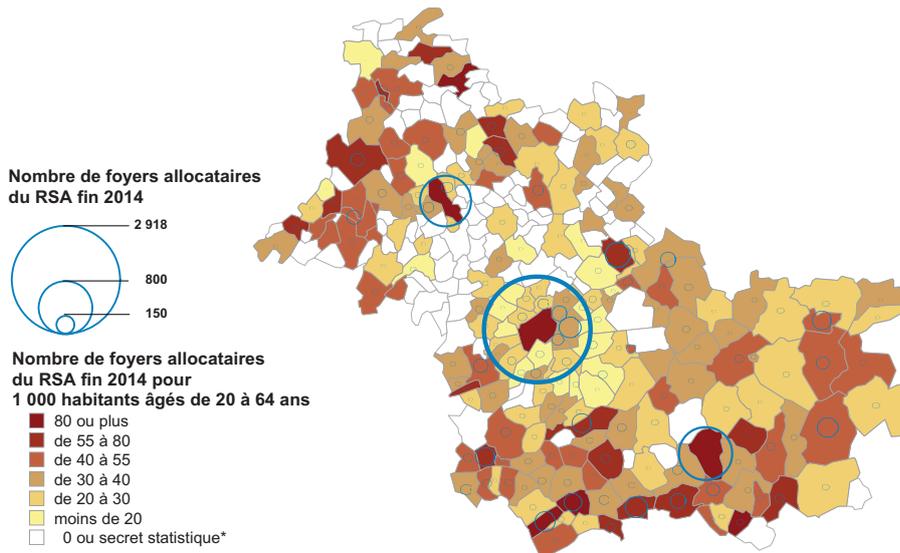


## Les foyers bénéficiaires du RSA par communes au 31/12/2014 et nombre pour 1 000 habitants âgés de 20 à 64 ans

➤ Le **taux de chômage** est de **8,9 % fin 2015, en léger retrait** par rapport au dernier trimestre de l'année antérieure. Il se maintient à un **niveau sensiblement inférieur aux taux régional et national** (respectivement 9,7 et 10 %). Il reste par contre **élevé dans la zone d'emploi de Romorantin** (10,4 %).

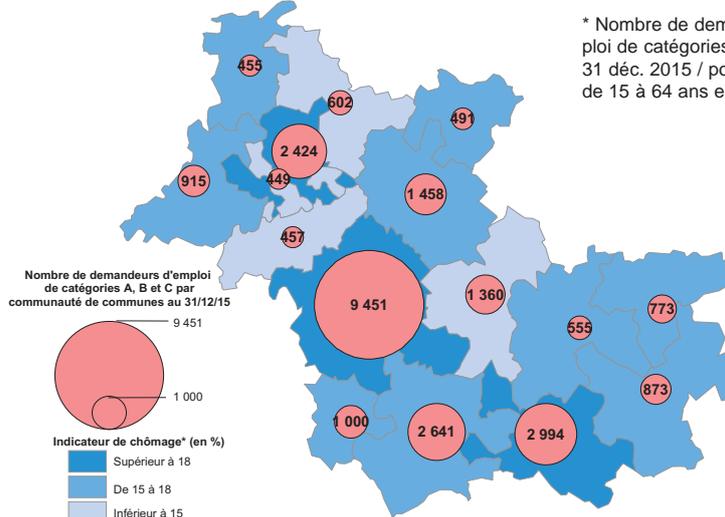
➤ Le taux de chômage n'est pas disponible à un niveau territorial fin. Un indicateur peut être calculé en rapprochant le **nombre de demandeurs d'emploi** de catégorie A, B ou C du **nombre d'actifs**. Ce **ratio est élevé notamment dans les 3 villes les plus importantes**. Dans ces communes, la **proportion de bénéficiaires du RSA** est aussi nettement **supérieure** à la moyenne départementale. L'offre d'insertion y est plutôt bien développée.

➤ Les deux indicateurs (chômage et bénéficiaires du RSA) sont plutôt défavorables en Vallée du Cher et en bordure de la Sarthe où plusieurs SIAE sont implantées ou assurent des permanences.



D'après sources : CAF, MSA, Insee (RP 2012)

## Nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C et indicateur de chômage\* par communauté de communes au 31/12/2015



\* Nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C au 31 déc. 2015 / population active de 15 à 64 ans en 2012

\* RSA socle au 31/12/2014

Les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), initiés par le gouvernement en 2014, regroupent les quartiers où plus de la moitié de la population vit avec moins de 60 % du revenu médian national, soit 11 250 euros en 2010. Une pondération a toutefois été mise en place pour tenir compte du niveau de vie selon l'agglomération.

➤ Parmi les salariés en insertion, **36 % proviennent des 3 quartiers prioritaires (QPV) de Blois, Vendôme et Romorantin-Lanthenay**. L'objectif fixé aux structures d'embauché 20 % de personnes en insertion provenant de ces quartiers est donc largement atteint dans le Loir-et-Cher.

➤ Bien qu'implantées au cœur de ces quartiers les **associations intermédiaires** enregistrent la **plus faible proportion de salariés y résidant** par rapport à l'ensemble des SIAE. Cela peut s'expliquer par la présence d'antennes et de permanences réparties dans des secteurs plus ruraux. Leurs zones de recrutement apparaissent beaucoup plus vastes que celles des autres structures.

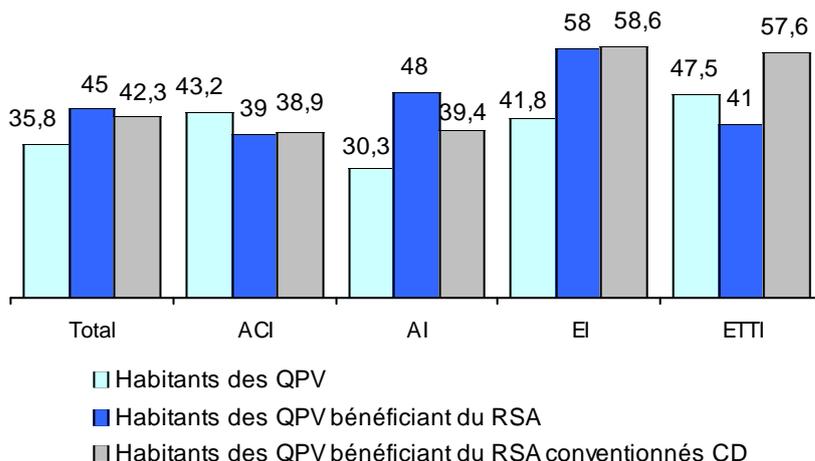
➤ **8 % des salariés en insertion sont reconnus travailleurs handicapés** et **9 %** bénéficient de l'allocation de solidarité spécifique (ASS, attribuée aux personnes qui n'ont plus droit aux allocations de chômage, sous certaines conditions).

➤ Globalement, les proportions de salariés en insertion bénéficiant de l'ASS, l'AAH ou reconnus comme travailleurs handicapés varient très peu sur la période 2009-2015.

➤ Pour les responsables de SIAE, **trois handicaps majeurs** freinent le retour à l'emploi des salariés en insertion : **les difficultés financières, l'absence de qualification et le manque de mobilité**.

➤ Parmi les "autres" motifs, on relève notamment le problème de la garde des enfants.

### Part des habitants des Quartiers prioritaires de la politique de la ville au sein des différents types de SIAE (en %), y.c. parmi ceux bénéficiant du RSA



### Salariés en insertion bénéficiaires de minima sociaux (autres que le RSA) ou reconnus travailleurs handicapés

	Nombre 2015	Part en %		
		2015	2013	2009
Bénéficiaires de l'ASS	121	9	9	8
Bénéficiaires de l'AAH	41	3	3	2
Personnes reconnues travailleurs handicapés	103	8	7	9

A noter que certaines allocations sont cumulables (ASS et AAH par exemple)

### Les difficultés financières et l'absence de qualification, principaux freins au retour à l'emploi selon les structures

#### Répartition des principaux freins au retour à l'emploi classique (en %)



Note : Un même salarié peut cumuler plusieurs freins.

Lecture : 49% des salariés en insertion ont eu des difficultés financières en 2015.

## Un taux de sortie vers l'emploi plutôt faible dans les chantiers d'insertion

➤ Un effort important est fait par les structures pour l'accueil et l'identification des profils des personnes en insertion.

*Des incohérences ayant été notées, les données concernant l'accompagnement social sont à prendre avec précaution.*

➤ Elles permettent cependant d'observer que le principal type d'accompagnement social concerne l'aide à la réalisation des démarches administratives ou financières.

➤ Un peu plus de 7 salariés en insertion sur 10 ont bénéficié d'un accompagnement professionnel, 9 sur 10 parmi les bénéficiaires du RSA conventionnés par le CD.

➤ Un quart des personnes ayant bénéficié d'un tel accompagnement ont bénéficié d'une prestation externe à la SIAE.

➤ Un peu plus de 6 salariés en insertion sur 10 en ont bénéficié dans les AI. C'est en revanche beaucoup plus fréquent dans les autres SIAE, en particulier dans les ACI (92 %).

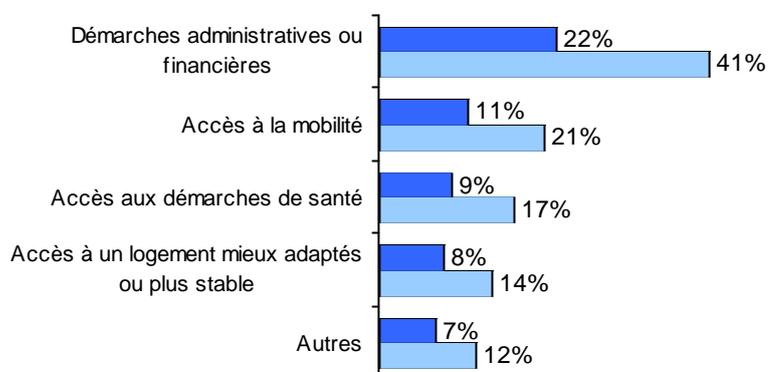
➤ Les deux thématiques d'accompagnement professionnel les plus courantes sont l'aide à la rédaction de CV et l'évaluation des compétences à l'entrée et la sortie de l'IAE.

## Un accompagnement d'intensité très variable selon les structures

### Modalités d'accueil mises en place par les structures en 2015

Modalités	Oui systématiquement	Oui au cas par cas	Non
Livret d'accueil	14	2	2
Entretien d'identification de la situation et des besoins sociaux	18	-	-
Bilan de compétences	10	7	1
Formalisation écrite du projet professionnel	7	6	5

### Répartition des actions d'accompagnement social selon la thématique (en % du nombre de citations)



■ % du total de salariés

■ % des personnes ayant suivi au moins une formation

### Répartition des actions d'accompagnement professionnel selon la thématique (en % du nombre de citations)



■ % du total de salariés

■ % des personnes ayant suivi au moins une formation

➤ **359 salariés ont reçu une formation** au cours de l'année, soit **28 % des personnes en insertion**.

➤ Parmi eux, **51 %** étaient des **bénéficiaires du RSA conventionnés par le Conseil départemental**, alors même qu'ils ne forment que 28 % de la population des salariés en insertion. **Ce public a donc été davantage formé.**

➤ Les pratiques diffèrent toutefois selon les dispositifs. **Les ACI, qui accompagnent un public plus éloigné de l'emploi, ont formé 69 % de leurs salariés en 2015.**

➤ A l'inverse, seulement **4 % des personnes suivies par les ETTI ont bénéficié d'une formation**, ces personnes étant dans l'ensemble plus proches de l'emploi.

➤ **Plus de 2 formations sur 10** réalisées dans le cadre de l'IAE en 2015 **sont qualifiantes.**

➤ **29 %** des formations ont été **dispensées en interne.**

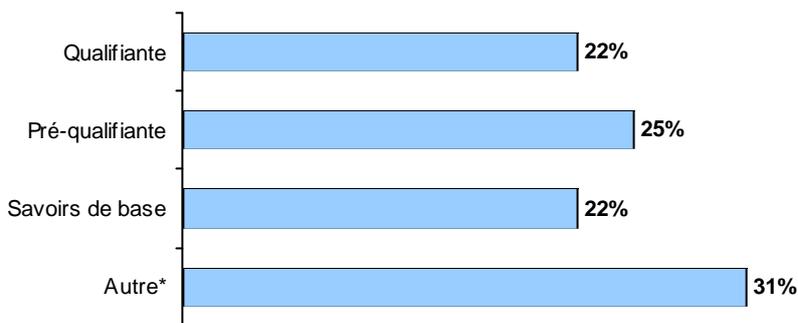
➤ On enregistre une **forte progression** de la part **des salariés formés** dans le cadre de l'IAE **entre 2009 et 2015**, même si une **baisse d'environ 3 points** est à noter **entre 2014 et 2015.**

➤ La réforme de la formation professionnelle a certainement contribué à la baisse constatée sur cette période.

➤ Les SIAE du département emploient **66 accompagnants socio-professionnels et encadrants techniques**. Cela représente **44,8 Equivalent Temps Plein (ETP)**.

➤ **L'encadrement est beaucoup plus important dans les ACI et EI que dans les AI** : en moyenne un ETP permanent encadre 86,6 personnes en insertion dans les associations intermédiaires contre 1 pour seulement 7,8 dans les entreprises d'insertion.

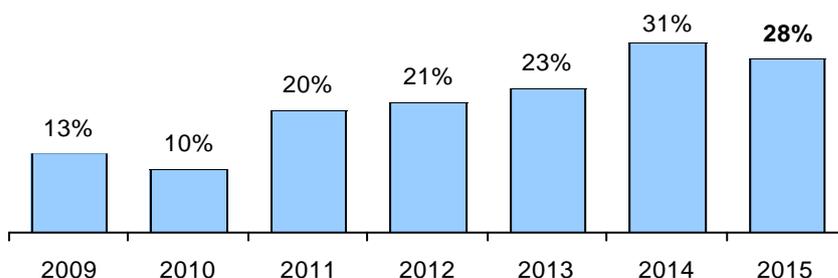
### Répartition des principales formations réalisées



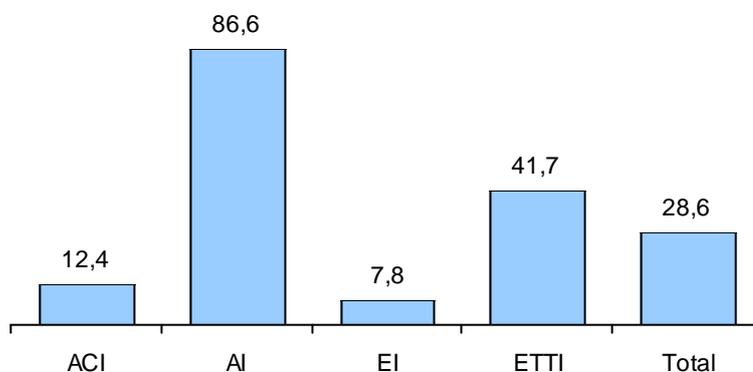
\*: formation ne concernant pas directement le champ professionnel

Lecture : 22% des formations menées par les SIAE en 2015 en faveur des salariés en insertion étaient des formations qualifiantes.

### Evolution de la part des salariés en insertion bénéficiaires d'une formation entre 2009 et 2015



### Nombre de personnes en insertion par ETP permanent\* en 2015



\* Encadrants techniques et accompagnateurs socio-professionnels

## 42 % des salariés sortent vers un emploi

La circulaire DGEFP n° 2008-21 du 10 décembre 2008 relative aux nouvelles modalités de conventionnement des structures de l'insertion par l'activité économique définit **trois catégories** de sorties appelées **sorties " dynamiques "** :

- Les **sorties vers l'emploi durable** (CDI, CDD ou missions d'intérim de 6 mois et plus, titularisation dans la fonction publique et création d'entreprise) ;
- Les **sorties vers "un emploi de transition"** (CDD ou missions d'intérim de moins de 6 mois - contrats aidés chez un employeur de droit commun) ;
- Les **sorties positives** (formations pré-qualifiantes ou qualifiantes, embauches dans une autre SIAE, ...).

➤ Tous motifs confondus, **31 % des personnes en insertion sont sorties** des dispositifs en 2015, soit **397 personnes**.

➤ La part des sorties tend à se réduire entre les périodes 2009-2011 et 2013-2015. Parallèlement, la durée des parcours s'allonge.

➤ Pour la première fois depuis 2010, **les ACI enregistrent le même nombre de sorties que les AI** (respectivement 136 et 131). Cela tient principalement à la baisse du nombre de sorties des AI, corollaire de la baisse de leurs effectifs.

➤ Alors que le **taux de sortie durable** était relativement stable sur la période 2009-2014, **il a chuté** de 8 points en 2015 **pour s'établir à 21 %** (soit 84 personnes). Cette **baisse concerne principalement les AI**, qui conservent toutefois le **taux le plus élevé, et les ETTI**.

➤ Le taux de sortie positive de ces dernières diminue également de manière importante en 2015 (- 7 points en un an).

➤ A l'issue d'un parcours au sein d'une ETTI, près de 4 personnes sur 10 accèdent à un emploi de transition.

➤ Plus globalement, près de **6 sorties sur 10 sont qualifiées de "dynamiques" en 2015**.

➤ Les EI et les ETTI apparaissent les mieux positionnées et on relève une progression régulière de ce taux pour les EI au cours des quatre dernières années.

➤ Il faut toutefois noter que les SIAE n'ont pas les mêmes objectifs. En effet ceux-ci sont négociés tous les ans entre chaque structure et la Direccte.

➤ Le **taux de sortie des bénéficiaires du RSA** conventionnés par le Conseil départemental (**41 %**) est de 10 points supérieur à celui de l'ensemble des personnes en insertion.

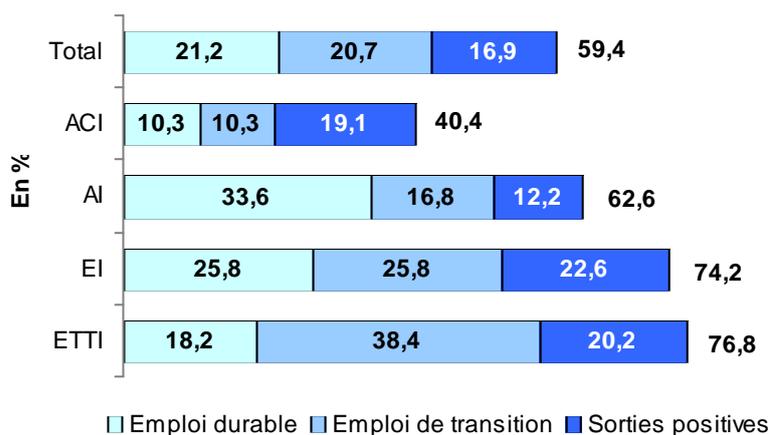
➤ Cependant, **leur taux de sortie dynamique** est un peu **plus faible : 55 %**.

➤ Ils sont proportionnellement moins nombreux à accéder à un emploi durable ou de transition à l'issue de leur parcours d'insertion.

### Nombre de sorties des structures d'insertion en 2015

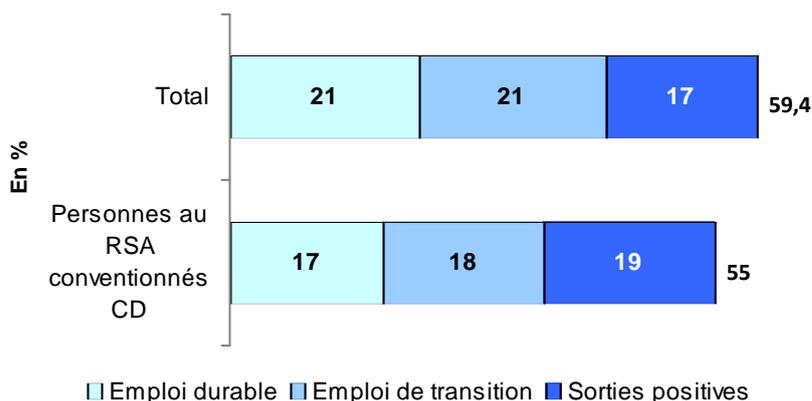
	Nombre de sorties			Nombre total de sorties
	en emploi durable	en emploi de transition	positives dynamiques (selon circulaire de déc 2008)	
Ateliers, chantiers, régies	14	14	24	136
Associations intermédiaires	44	22	16	131
Entreprises d'insertion	8	8	7	31
Entreprise de travail temporaires d'insertion	18	38	20	99
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>82</b>	<b>67</b>	<b>397</b>

### Répartition des sorties dynamiques selon la catégorie en 2015 (en %)



NB : Pour les ACI, l'absence de précision pour une des sorties dynamiques génère un écart entre le total et la somme des 3 items. Même remarque pour le total de l'ensemble des dispositifs.

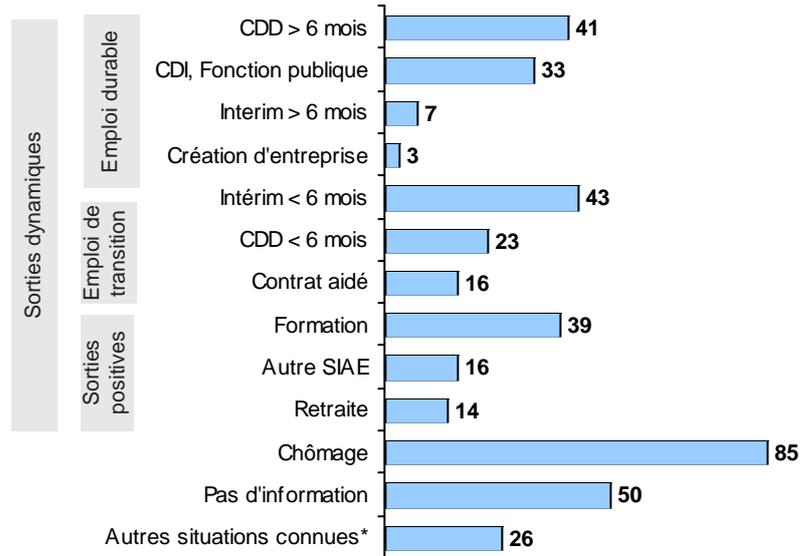
### Taux moyen de sortie dynamique des SIAE en 2015 (en %) et répartition selon la catégorie et le type de public



➤ Environ **56 %** des salariés sont sortis vers un emploi ou une formation en 2015, contre **21 %** (85 personnes) qui se sont réinscrits à Pôle emploi.

➤ Outre l'aspect professionnel, les responsables de structures évoquent d'autres **effets bénéfiques des parcours** d'insertion **sur la situation sociale** des personnes (création de liens sociaux, statut social valorisé, amélioration de l'image de soi, etc.).

**Situation des salariés à la sortie en 2015 (en nombre de sorties)**  
(selon les informations déclaratives recueillies)



\* Autres situations connues : congé maladie ou maternité, déménagement, décès...

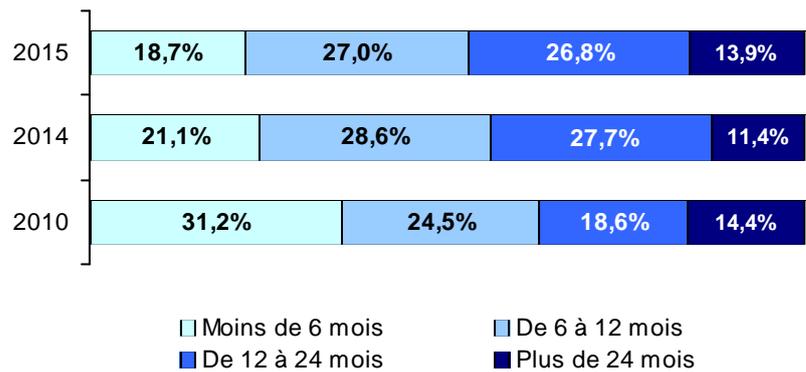
## La durée moyenne des parcours s'allonge

➤ La **part des contrats de moins de 6 mois s'est fortement réduite** depuis 2010 (- 12 points). Cette évolution s'est principalement faite en faveur du **développement des contrats d'une durée de 12 à 24 mois** (+ 8 points en 5 ans).

➤ Les **parcours de 12 mois ou plus** sont **principalement réalisés au sein des AI et les EI**.

➤ **4 personnes sur 10 sortant d'une association intermédiaire** y étaient depuis **plus de 2 ans**. En revanche, ces cas sont beaucoup plus rares dans les autres dispositifs.

**Répartition de la durée des parcours des personnes sorties de l'IAE en 2010, 2014 et 2015 (en %)**



## Un soutien important de l'Etat en direction des SIAE

**Avertissement** : les chiffres suivants sont à prendre avec précaution, les règles comptables diffèrent selon les structures d'insertion.

Des comparaisons avec les années antérieures ne sont pas possibles en raisons d'incohérences.

Notons par ailleurs que le chantier des restaurants du Coeur ne dégage pas de chiffre d'affaires.

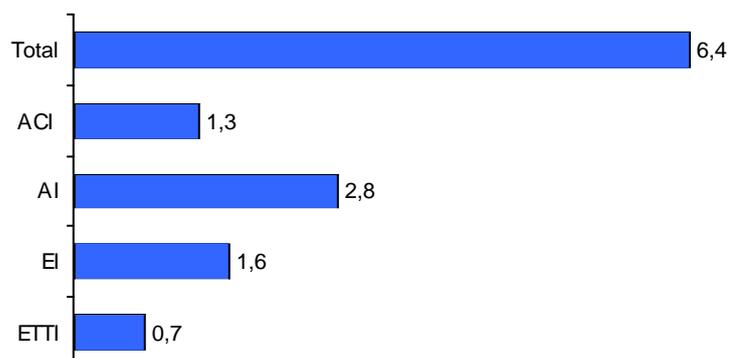
➤ Selon les éléments recueillis, les SIAE ont réalisé **un chiffre d'affaires de 6,4 millions d'euros en 2015**.

➤ Ce montant global apparaît très en recul comparé aux années 2010 à 2013 où il se situait entre 8,1 et 8,3 millions d'euros.

➤ Cette baisse du chiffre d'affaires affecte tous les types de structures.

## Une dépendance importante des ACI aux financements publics

**Chiffres d'affaires des différentes formes de SIAE en 2015 (en millions d'euros)**



➤ **L'enveloppe allouée à l'IAE par l'Etat était de 2 790 733 euros en 2015.** La part modulaire (partie variable de l'aide financière versée par l'Etat, introduite par la réforme de 2013 et dont le montant est fixé pour chaque SIAE en fonction de critères de performance) a représenté 153 324 euros.

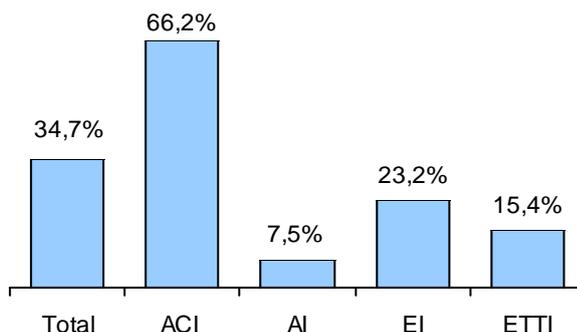
Le Conseil départemental a de son côté alloué **433 252 euros au titre des aides aux postes** ainsi que **690 000 euros d'aides au fonctionnement.**

➤ **Les ACI sont financés à hauteur de 66,2 % de leurs ressources par des fonds publics.** En revanche, ces financements ne constituent pas la principale ressource des autres SIAE.

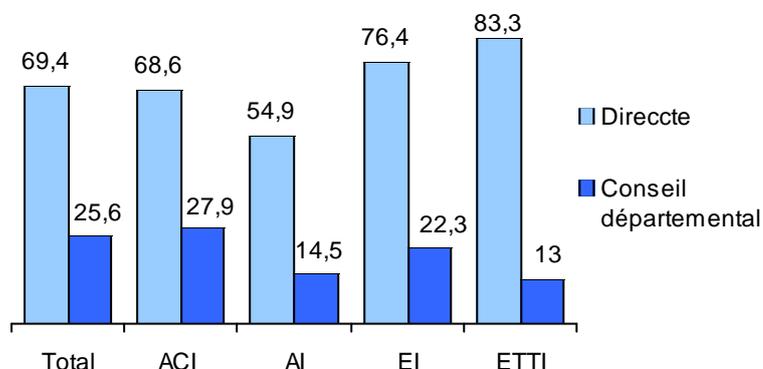
➤ Toutes structures confondues, **69,4 % des financements publics** attribués à l'IAE **proviennent de la Direccte**, auxquels s'ajoutent 1,4 % pour les contrats aidés (CUI-CAE, etc.) et **25,6 % du Conseil départemental.**

➤ Les autres sources de financements publics sont donc relativement marginales (principalement des collectivités territoriales : 2,6 %).

**Part des financements publics dans les ressources selon le dispositif en 2015**



**Répartition des deux principales sources de financement public selon les différents dispositifs (en %)**



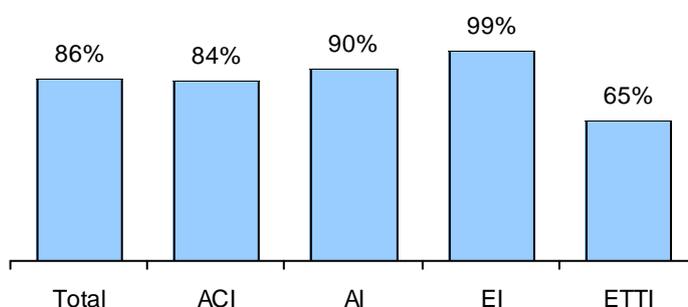
Lecture: 27,9 % des financements publics dont bénéficient les ACI proviennent du Conseil départemental.

### **Des capacités d'ETP conventionnés sous-utilisées par la plupart des dispositifs**

➤ Un certain nombre de structures n'a pas consommé l'intégralité des ressources en ETP auxquelles elles pouvaient prétendre. Au total, **292 ETP étaient conventionnés pour l'année 2015** et seulement **250 ont été effectués.**

➤ On notera toutefois que 4 structures ont mobilisé légèrement plus d'ETP qu'elles n'en avaient conventionnés.

**Taux d'utilisation des ETP conventionnés par les différents types de structures d'insertion**



## D'autres acteurs du Loir-et-Cher dans le champ de l'insertion

➤ Il existe d'autres types de structures financées en partie par l'Etat qui ont pour mission notamment de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, mais qui n'entrent pas dans le cadre de l'IAE.

Les **CHRS (Centres d'hébergement et de réinsertion sociale)** ont pour but d'accueillir, loger et réinsérer socialement et professionnellement des personnes en grande difficulté. Il en existe 3 dans le Loir-et-Cher (à Blois et Mer). Les CHRS peuvent aussi décider de créer une structure dans le champ de l'IAE. C'est le cas de l'ASLD, à l'origine d'Easy Insertion.

Des organismes issus de l'Economie Sociale et Solidaire peuvent aussi chercher à favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi en dehors de l'IAE.

Enfin, on peut noter la création en 2012 du **GEIQ 41**, Groupement d'Employeur pour l'Insertion et la Qualification. Il a pour but de favoriser l'insertion de personnes en difficulté d'accès à l'emploi (mais qui en sont généralement plus proches que le public visé par l'IAE). **94 personnes** en ont bénéficié **depuis la création** de la structure, sous forme d'un **contrat de professionnalisation** à temps complet (dont **35 en 2015**). Le profil des personnes en insertion dans le GEIQ 41 diffère aussi sur d'autres points de ceux en IAE : **la moitié a moins de 26 ans** (contre 17 % dans l'IAE) tandis que les plus de 45 ans forment environ 30 % des effectifs. **Les femmes** représentent **70 %** des effectifs, ce qui peut s'expliquer par la **forte représentation du secteur tertiaire** parmi les entreprises soutenant la structure. Les personnes en insertion sont salariées du GEIQ. Ce dernier assure des périodes de mise à disposition dans l'entreprise d'accueil et des temps de formation. 75 % des contrats de professionnalisation arrivent à leurs termes. Parmi ceux-ci, 64 % aboutissent à une embauche au sein de l'entreprise d'accueil.

## Les structures d'insertion par dispositif et leurs activités en 2016

DISPOSITIFS	ORGANISMES	ACTIVITÉS
ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION	<b>BIO-SOLIDAIRE</b> 112 rue de Bas Rivière - 41000 Blois tel 02 54 74 88 31 - fax 02 54 74 05 46 cocagne.blois@wanadoo.fr	1 chantier : production légumière biologique préparation, conditionnement et distribution des légumes
	<b>EASY INSERTION</b> 1 rue Jehan de Saveuse - 41000 Blois tel 02 54 46 59 46 - fax 02 54 33 49 40 direction-asld@orange.fr	2 chantiers : ménage restauration
	<b>INTERVAL 41</b> 49 rue du Moulin à Vent - 41140 Noyers-sur-Cher tel 02 54 75 44 69 interval41@orange.fr	1 chantier : Entretien des espaces ruraux, éco-construction, second œuvre bâtiment
	<b>KAIROS CHAMBORD</b> 4 rue du Huit Mai - 41500 Suèvres tel 06 75 86 16 18 kairos-chambord@orange.fr	1 chantier : Construction en bois (bateaux, ...)
	<b>RÉGIE DE QUARTIER BLOIS</b> 10 rue la Pérouse - 41000 Blois - tel 02 54 42 25 52 - fax 02 54 42 28 69 regie.blois@yahoo.fr	3 chantiers : ménage, nettoyage atelier " R2C2 " Vêtements entretien espaces verts (zéro pesticide)
	<b>RÉGIE DE QUARTIER VENDÔME</b> 52-54 rue de Courtiras - 41100 Vendôme tel 02 54 77 44 65 - fax 02 54 77 44 65 regie.vendome@clnrq.org	3 chantiers : Propreté (peinture, ménage, entretien d'espaces verts) Frip'art (rénovation de vêtements) Recyclerie (rénovation de mobilier)
	<b>RESTAURANT DU CŒUR DE LOIR ET CHER</b> 80 rue Duguesclin - 41000 Blois tel 02 54 45 12 96 - fax 02 54 20 41 09 ad41.aciblois@restosducoeur.org	1 chantier : Les Jardins du Coeur Cultures essentiellement maraîchères destinées à l'approvisionnement direct des centres de distribution hivernaux Rénovation intérieure d'appartements, manutention
ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES	<b>AVADE</b> 638, boulevard Roosevelt - 41100 Vendôme tel 02 54 80 25 34 - fax : 02 54 72 21 06 administration@avade-vendome.fr	Petites réparations, bricolage à domicile, autres services rendus aux personnes Travaux ménagers Fabrication, montage, manutention
	<b>ECLAIR AU SERVICE DU QUOTIDIEN</b> 10 allée Jean Amrouche - 41000 Blois tel 02 54 42 46 30 - fax 02 54 43 19 46 contact.eclair41@gmail.com	Emplois de maison Travaux de bricolage et de jardinage Emplois d'entretien et nettoyage Emplois de manutention et de magasinage
	<b>EURÉKA SERVICES</b> 19 rue Roland Garros - BP 71018 - 41010 Blois cedex tel 02 54 51 35 13 - fax 02 54 51 35 19 eureka-dir@orange.fr	Petites réparations, bricolage à domicile Autres services ou aides rendus aux personnes Travaux de manutention
	<b>LA PETITE RUCHE DES RESTOS DU COEUR</b> 80 rue Duguesclin - 41000 Blois tel 02 54 42 03 42 - fax 02 54 52 09 24 ad41.lapetiteruche@gmail.com	Travaux de jardinage

## Les structures d'insertion par dispositif et leurs activités en 2016 (suite)

DISPOSITIFS	ORGANISMES	ACTIVITÉS
ENTREPRISES D'INSERTION	<b>ARC 41 (EURL)</b> 2 rue Docteur Stoeffler - 41400 Montrichard tel 02 54 20 91 59	Second œuvre bâtiment
	<b>BIO-SOLIDAIRE</b> 112 rue de Bas-Rivière - 41000 Blois - tel 02 54 51 98 30 - fax 02 54 74 05 46 ei@assobiosolidaire.fr	Prestation de services pour le Groupement de Producteurs Val Bio Centre et autres prestations de services
	<b>ENVIRONNEMENT 41 (SARL)</b> 6 rue de l'Aiguillon - 41000 Blois - tel 02 54 55 08 65 - fax 02 54 74 47 25 environnement41@wanadoo.fr	Aménagement et entretien des espaces naturels
	<b>SNR 41</b> 39 rue André Boulle - 41000 Blois - tel 02 54 56 06 45 - fax 02 54 90 03 57 snr@wanadoo.fr	Nettoyage. Recyclage
ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION	<b>ID'ÉES INTERIM</b> 122 B rue Michel Bégon - 41000 Blois tel 02 54 58 82 07 - fax 02 54 58 82 08 interim.blois@groupeidees.fr	Entreprise d'Intérim d'Insertion
	<b>A2I - ACTUAL INTERIM INSERTION</b> 24 Allée Robert Schuman - 41000 Blois tel 02 54 46 28 90 - fax 02 54 46 28 94 a2i.blois@groupeactual.eu	

Réalisé avec le concours financier de l'Etat - UD Direccte 41



Observatoire de l'Économie et des Territoires  
 34 Avenue Maunoury - 41000 BLOIS - Tél : 02.54.42.39.72 • Fax : 02.54.42.42.02  
 E-mail : infos@observatoire41.com  
 Directeur de la publication : Maurice LEROY  
 Président de l'Observatoire de l'Économie et des Territoires  
 Edition électronique - Dépôt légal à parution - ISSN 2267-5159

